

Numéro	CA/2022-03-10/01
Date d'affichage	29/03/2022
Date de mise en ligne	29/03/2022
Date de transmission au Recteur	29/03/2022

## **Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

### **Délibération du 10 mars 2022 portant approbation de la motion relative au peuple ukrainien, aux collègues et étudiants ukrainiens**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;

Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

APPROUVE la motion suivante :

Attachée à la paix et au respect du droit international, l'université Paris1 Panthéon-Sorbonne apporte son plein soutien au peuple ukrainien victime d'une guerre déclenchée injustement par l'Etat russe.

Elle assure nos collègues, chercheurs, chercheuses, enseignants, enseignantes, étudiants, étudiantes des universités ukrainiennes, de notre entière solidarité. Le droit de vivre dans un pays indépendant en paix et la liberté de décider de son destin doivent être garantis.

Elle apporte aussi son total soutien aux collègues, étudiantes et étudiants russes et biélorusses qui protestent et subissent les conséquences de la politique de l'Etat russe.

Elle apportera tout son soutien moral et matériel aux étudiants, étudiantes et collègues, ukrainiens, russes ou biélorusses qui sont déjà présents au sein de notre université ou veulent la rejoindre, par exemple, dans le cadre du programme PAUSE.

Elle apportera également son soutien, aux côtés de plusieurs universités européennes et nord-américaines, au projet d'une Université Virtuelle d'Ukraine initié par des collègues ukrainiens et qui vise à maintenir les liens du monde universitaire et des étudiants ukrainiens contraints à l'exil.

Pour la paix, elle appelle à une résolution la plus rapide de cette guerre et invite tous les réseaux universitaires à y œuvrer.

## Délibération CA/2022-03-10/01

Délibération CA/2022-03-10/01	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	29
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	29
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 28 mars 2022

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris